

Enseignants

de l'académie de Toulouse



SE UNSA
19 bld Silvio TRENTIN 31200
TOULOUSE
Tél : 05.61.14.72.72 Fax : 05.61.14.72.79
Mél : ac-toulouse@se-unsa.org

**Enseignement
professionnel**

Distribution militante

Novembre 2009

Voie professionnelle: Le SE UNSA lance une enquête régionale (cahier central)

SOMMAIRE

➔ Réforme Voie
Professionnelle
P11

➔ Cahier Corpo
à conserver
P3/4 & 9/10

➔ Enquête Régionale
Voie Prof
SE UNSA
P5 à 7

➔ CHSA
Enquête santé
Solidarité P10

➔ CTPA
Déclaration
UNSA Education
Voie Prof P2

➔ Adhérer
au SE UNSA
p12

Cahier Corpo à conserver:

*Dates carrières, calculs et
vérification des DGH, Heures sup,
remplacement courts, etc,...*

Aujourd'hui,
que retenir de la
réforme de la
voie
professionnelle?

Actualité:

*Déclaration UNSA
en CTPA.
Compte rendu
rapide. P 11*

Soutien aux personnels du service des pensions de La Baule

L'UNSA Education apporte son soutien aux personnels du service des pensions de La Baule engagés dans une lutte contre la fermeture de leur service. Elle observe que les décisions gouvernementales, sous prétexte d'améliorer la qualité du service pour les agents, en créant une structure unique, "le service des retraites de l'Etat", compétent pour tous les départements ministériels et rattaché au ministère du Budget, n'ont fait l'objet d'aucune concertation.

Menacés dans leur emploi, les collègues du service des pensions sont engagés dans une lutte pour faire respecter leur travail dont la qualité n'a jamais été remise en cause, et pour affirmer leur volonté de continuer, depuis le site de La Baule, où ils vivent, à rendre les services dont tous les personnels de l'Education nationale ont besoin.

L'UNSA Education constate que cette mobilisation commence à porter ses fruits, l'administration semblant s'impliquer dans la recherche de solutions. L'UNSA Education affirme que le dialogue et la raison doivent l'emporter. En tout état de cause, tout retard dans le traitement des dossiers de liquidation des retraites des personnels de l'Education nationale serait de l'entière responsabilité des autorités ministérielles.

Retour sur une réforme :

En 2009, au terme des discussions le Ministère, le SE-UNSA a soumis le protocole d'accord Ministériel à son Conseil National.

Après débat et vote démocratiques, le SE UNSA a refusé de signer l'accord Ministériel. Parmi les raisons :

- ⇒ **Le cycle en 3 ans** vers le bac pro ne peut être considéré comme **l'unique réponse** adaptée à tous les élèves,
- ⇒ **La dévalorisation du BEP** comme « certification intermédiaire » sans préparation spécifique et évalué intégralement en CCF n'est pas acceptable. Le BEP est plutôt un tremplin pour des élèves qui ont besoin de construire un parcours de réussite après avoir connu pour beaucoup l'échec scolaire au collège.
- ⇒ **Aucun engagement du ministère n'avait été pris sur les moyens et le financement** de quelques mesures positives. (voir tableau ci-contre).

Aujourd'hui, la réalité nous donne raison.

Le constat dans toutes les académies, confirme notre analyse de l'époque.

La situation dans les LP (dans toutes les académies) est très tendue. En midi Pyrénées, le SE UNSA lance une enquête régionale auprès des collègues (voir cahier central), notamment pour répondre aux assertions publiques du Ministère et de l'administration. Nous organiserons début janvier une « Quinzaine de l'enseignement professionnel » dans l'Académie de Toulouse.

Pour le SE-UNSA, s'il faut savoir s'opposer, il faut aussi proposer et construire.

Marc Gineste & Dalila Roux-Salembien
Secrétaires Académiques PLP SE UNSA

Rappel sur les négociations de la Voie Professionnelle:

4 syndicats d'enseignants ont participé au protocole de discussion sur la rénovation de la voie professionnelle: le SE-UNSA, le SGEN-CFDT, le SNETAA, le SNALC.

Tous les autres syndicats ont refusé de discuter et négocier.

Deux ont signé le protocole d'accord, le SGEN-CFDT et le SNETAA.

Quelques mesures qui auraient pu être positives si financées

Pour les élèves: mise en œuvre de modalités pédagogiques adaptées, travail en groupe, par projet et au rythme des élèves ; des dispositifs de soutien (aides individualisées, remédiation, accompagnement, tutorat et aide à l'orientation) ; une offre de formation répondant aux besoins particuliers des élèves, notamment issus de SEGPA ; la création de passerelles entre les différents parcours de formation.

Et pour les enseignants: indemnité d'enseignement en Tale Prof (pourquoi en Tale?), reconnaissance « matérielle » du suivi en CCF ; plan de formation continue nécessaire pour l'adaptation et l'évolution professionnelle ; la possibilité d'enseigner en BTS.

Aujourd'hui, la réalité c'est:



>> La précipitation et la confusion

Les moyens horaires mis à la disposition par le ministère ne sont pas à la hauteur de l'ambition de la réforme. Le rectorat n'a pas utilisé et donné tous les moyens. L'autonomie nouvelle laissée aux établissements a engendré des répartitions des DHG très différentes suivant les établissements, parfois les sections, sans réelle concertation avec les équipes.

En résumé, la réforme ministérielle, c'est « débrouillez-vous ».

>> Les suppressions de postes actuelles et à venir ...

Des postes ont été et vont être supprimés en grand nombre par la modification de la carte des formations, l'optimisation des structures, la légère baisse démographique du public accueilli en LP.

Certaines spécialités sont particulièrement affectées par les mesures de carte scolaire dues aux suppressions des BEP. **Le SE-UNSA s'oppose à cette politique de suppression de postes massive.**

>> L'absence de passerelles

Les passerelles annoncées entre les différents parcours ne sont que de beaux effets d'annonces... encore.... Dans les rectorats et les établissements rien n'est garanti pour assurer l'accueil des élèves « passerelles » ni en moyens, ni en organisation.

Le SE-UNSA exige le respect des engagements négociés et demande, entre autre, un accompagnement et un suivi individualisé des élèves pour une meilleure réussite en BTS.

Enseignant

A conserver



CARRIERE: Dates des CAPA

(Prévisionnel: sous réserve de changement par le rectorat)

Dernière minute: Suite à la démission des 2 élus Hors classe Snetaa à la CAPA PLP de Toulouse, la CAPA avancement d'échelon pour les PLP ne se tiendra pas.
La CAPA vérification du barème MVT Inter-académique non plus.

Avancement d'échelon	CPE: 10/12/09 ; CE EPS, PEPS: 11/12/09 ; AE, Certifiés :15/12/09 PLP Capa annulée. (voir ci-dessus).
Congé de formation professionnelle	02/03/2010
Postes adaptés	15/03/2010
Liste d'aptitude	Agrégés, certifiés, professeurs d'EPS : 23/03/2010
Révision de notes	Agrégés: 10/05/10, PEPS & CE d'EPS: 11/05/10, PLP: 19/05/10, CPE : 19/05/10, Certifiés & AE : 21/05/10
Hors Classe	PLP: 28/06/10, PEPS CE d'EPS: 29/06/10, CPE: 29/06/10, Certifiés: 30/06/10
<u>Mouvement intra académique :</u> « dossiers handicaps »	05/05/2010
Postes spécifiques	10/05/2010
Voeux et barèmes	12,17 et 18/05/2010
Affectations	A partir du 15/06/2010

Ne restez pas isolés.

Contactez et rejoignez le SE UNSA:

Un syndicat de proximité, présent au niveau académique et dans chaque département.

Section Académique	05 61 14 72 72	se-unsa.plp@orange.fr
Ariège	05 61 65 45 50	09@se-unsa.org
Aveyron	05 65 42 63 15	12@se-unsa.org
Hte Garonne	05 61 14 72 72	31@se-unsa.org
Gers	05 62 05 20 08	32@se-unsa.org
Lot	05 65 30 14 90	46@se-unsa.org
Htes Pyrénées	05 62 36 75 16	65@se-unsa.org
Tarn	05 63 54 31 26	81@se-unsa.org
Tarn & Garonne	05 63 63 23 22	82@se-unsa.org



Rattachement des spécialités de baccalauréat professionnel

>> Il n'existe plus que deux grilles horaires pour l'ensemble des bacs pros.

La grille 1 pour les enseignements comportant un enseignement de sciences physiques et chimie, la grille 2 avec un enseignement de LV2. Vous trouvez la liste des spécialités rattachées aux deux grilles ci-dessous (fixée par arrêté).

Sur l'ensemble du cycle, les élèves auront 84 semaines de cours, 22 semaines de PFMP et 2 semaines d'examen. Toutes les sections de bac pro devaient appliquer dès cette année les nouvelles grilles horaires.

Grille n° 1 – sciences physiques / chimie

<ul style="list-style-type: none"> - Aéronautique - Aménagement et finitions du bâtiment - Artisanat et métiers d'art : <ul style="list-style-type: none"> (pierre, communication graphique, ébéniste, horlogerie, tapisserie d'ameublement, vêtement et accessoire de mode, verrerie scientifique et technique et métiers de l'enseigne et de la signalétique, marchandisage visuel) - Bio-industries de transformation - Carrosserie, option Construction - Electrotechnique, énergie, équipements communicants - Environnement nucléaire - Esthétique-cosmétique/parfumerie - Etude et définition de produits industriels - Hygiène et environnement - Industrie de procédés - Industrie des pâtes, papiers, cartons - Interventions sur le patrimoine bâti - Maintenance des équipements industriels - Maintenance des véhicules automobiles à 3 options - Maintenance des matériels à 3 options - Maintenance nautique - Maintenance des systèmes mécaniques automatisés, option systèmes ferroviaires - Métiers de la mode et industries connexes - productive - Métiers du pressing et de la blanchisserie - Micro-informatique et réseau : installation et maintenance - Microtechniques - Mise en œuvre des matériaux - Ouvrage du bâtiment : aluminium, verre et matériaux de synthèse - Ouvrage du bâtiment : métallerie 	<ul style="list-style-type: none"> - Photographie - Production graphique - Production imprimée - Pilotage de systèmes de production automatisée - Plasturgie - Productique mécanique, option décolletage - Réalisation d'ouvrages chaudronnés et de structures métalliques - Réparation des carrosseries - Systèmes électroniques numériques - Technicien aérostructure - Technicien constructeur bois - Technicien de fabrication bois et matériaux associés - Technicien de scierie - Technicien du froid et du conditionnement de l'air - Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros-œuvre - Technicien d'études du bâtiment, option A : Etudes et économie ; option B : Assistant en architecture - Technicien géomètre topographe - Technicien menuisier agenceur - Technicien outilleur - Technicien modeleur - Technicien d'usinage - Technicien en installation des systèmes énergétique et climatiques - Technicien de maintenance des systèmes énergétique et climatiques - Traitements de surfaces - Travaux publics
--	--

Grille n° 2 : langue vivante 2

<ul style="list-style-type: none"> - Commerce - Comptabilité - Exploitation des transports - Logistique - Métiers de l'alimentation - Restauration - Secrétariat - Sécurité prévention - Services de proximité et vie locale - Services (accueil, assistance, conseil) - Vente (prospection - négociation - suivi de clientèle)
--



BEP encore maintenus :

BEP optique lunetterie; BEP conduite et services dans les transports routiers; BEP Carrières Sanitaires et Sociales; BEP Restauration et Hôtellerie.

Les nouvelles grilles horaires

GRILLEHoraire 1			GRILLEHoraire 2		
Avec enseignement de sciences physiques et chimiques			Avec enseignement de Langue Vivante 2		
Discipline et activité	cycle 3 ans	moyenne annuelle	Discipline et activité	cycle 3 ans	moyenne annuelle
Enseignements professionnels et généraux liés à la spécialité			Enseignements professionnels et généraux liés à la spécialité		
Enseignements professionnels	1152	384	Enseignements professionnels	1152	384
Economie gestion	84	28	Prévention-Santé-Environnement	84	28
Prévention-Santé-Environnement	84	28	Français et/ou math et/ou LV et/ou sciences physiques et/ou arts appliqués	152	50
Français et/ou math et/ou LV et/ou sciences physiques et/ou arts appliqués	152	50			
Enseignements Généraux			Enseignements Généraux		
Français, histoire-géographie, éducation à la citoyenneté	380	126	Français, histoire-géographie, éducation à la citoyenneté	380	126
Mathématiques Sciences Physiques et Chimiques	349	116	Mathématiques Sciences Physiques et Chimiques	181	60
Langue vivante	181	60	Langue vivante	349	116
Arts appliqués-cultures artistiques	84	28	Arts appliqués-cultures artistiques	84	28
EPS	224	75	EPS	224	75
TOTAL	2690	896	TOTAL	2606	866
ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE			ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE		
	210	70		210	70

Enquête

auprès des personnels



Situation de la Voie Professionnelle Académie de Toulouse

Année scolaire 2009/2010

Chers collègues,

La voie professionnelle est aujourd'hui dans l'étau d'une réforme imposée à la hussarde contre l'avis de ses personnels et l'intérêt de ses élèves.

Dans les moments difficiles, l'enseignement professionnel a toujours su se battre et se rassembler pour défendre l'avenir de ses élèves et celui de ses enseignants.

C'est pourquoi, face aux assertions ministérielles, pour convaincre nos interlocuteurs (Régions, administrations, Préfecture, élus politiques,...), nous devons constituer un dossier à la hauteur de l'enjeu, prenant appui sur les réalités des élèves, des collègues, des établissements.

En pointant les dysfonctionnements et les besoins, ce dossier constituera une base solide pour agir et défendre la Voie professionnelle.

Car dès janvier, le rectorat et la Région prépareront la future carte des formations pour les 3 années à venir; étape majeure pour l'avenir de la formation professionnelle et ses enseignants de l'Académie de Toulouse.

Simultanément, du 11 au 22 janvier, le SE UNSA organisera dans chaque département une journée de la voie professionnelle.

Se rassembler, dépasser nos différences pour défendre notre avenir.

Voilà l'enjeu.

Marc Gineste & Dalila Roux Salembien
Secrétaires Académiques PLP SE UNSA

Le SE UNSA s'engage devant les collègues (PLP, non titulaires, CPE, certifiés, AED,...):

⇒ *Cette enquête est organisée pour être découpée et anonymée. Les renseignements fournis par les collègues seront anonymés pour toute utilisation, publication ou présentation face à l'administration ou tout autre interlocuteur. Les coordonnées individuelles sont nécessaires pour permettre vérification ou avoir un complément d'information.*

Enquête à retourner avant le CAEN (Conseil Académique de l'Education Nationale) du 18 décembre à:

Marc GINESTE Dalila ROUX-SALEMBIEN Secrétaires Académiques PLP SE UNSA
19 Rue Sylvio Trentin 31200 TOULOUSE Mel: se-unesa.plp@orange.fr Fax 05 61 14 72 79

CAHIER N°:

Nom et adresse Etablissement: _____

Département: _____

Nom Prénom:

Fonction & Matière enseignée:

Tél perso:

Mel:

Adresse perso:



CAHIER N°:

Enquête Voie Professionnelle (LP, SEP, SEGPA, EREA,...) Académie de Toulouse

1) La dotation horaire (DGH) est-elle suffisante? Quels sont les manques dans votre établissement? (dédoublings, regroupements de niveaux,...)

2) L'accompagnement personnalisé est-il mis en place? Sous quelles formes ou selon quelles modalités? Avec quels moyens (HSA, HSE,...)

3) Avez-vous su précisément le total des heures complémentaires données à votre établissement? Si oui comment?

4) Avez-vous bénéficié d'une formation et d'un accompagnement (nouveaux programmes, l'oral de Bac Pro, mise en place du « BEP rénové » ou certification intermédiaire, et des CCF par exemple,...)? Si oui, comment la jugez-vous (adaptée, insuffisante, inopérante,...)

5) Dans votre établissement, y-a-t-il actuellement des demandes d'ouverture de formations nouvelles supplémentaires? Si oui précisez

Si vous souhaitez recevoir les informations syndicales:

J'autorise le SE UNSA à utiliser mes coordonnées personnelles pour me transmettre des informations syndicales.

Signature:

CAHIER N°:

Enquête Voie Professionnelle (LP, SEP, SEGPA, EREA,...)

Académie de Toulouse



6) **Orientation:** Selon vous, l'orientation est-elle mieux organisée pour cette rentrée 2009 dans les classes de 2nd Bac Pro ou CAP. Constatez-vous des changements dans le public élèves de vos classes d'entrants? Si oui lesquels?

CAHIER N°:

8) Dans votre établissement, avez-vous constaté une détérioration de vos conditions de travail? Expliquez sur quels points (moyens, public élève plus difficile, stress,...)

9) Avez-vous le sentiment d'être considéré dans votre métier d'enseignant par:

	Très considéré	Considééré	Un peu considéré	Insuffisamment considéré	Pas du tout considéré	Autre précisez
Votre proviseur adjoint						
Votre proviseur						
Votre IPR de Matière						
Votre Inspecteur d'Académie						
Votre Recteur d'Académie						
La Région Midi Pyrénées						
Les parents de vos élèves						
Les fédérations de parents d'élèves						
Vos élèves						

10) Attentes, revendications, demandes personnelles, :

CHSA: Une instance peu connue, utile à la défense des personnels.



Pour défendre les personnels, le SE UNSA agit dans les instances:

- ⇒ dans les CAPA, comme en juin 2009 pour défendre les droits à mutations de chacun.
- ⇒ dans les CHS (Comité Hygiène et Sécurité) qu'ils soient académique (CHSA), départementaux (CHSD) ou ministériel (CHSM).

Comment saisir votre CHS:

Les élus aux CHS peuvent être directement saisis par les personnels de l'Education (Enseignants ou non). Le SE UNSA a demandé à ce que la liste des délégués en CHSA et CHSD, avec leur adresse professionnelle, soit affichée dans tous les établissements (1° et 2° degré). C'est un affichage obligatoire qui n'est pas toujours respecté.

Si la liste n'est pas affichée dans votre établissement, n'hésitez pas à contacter le SE UNSA pour connaître les coordonnées de vos représentants en CHSA ou CHSD. (normalement sur les sites internet des Inspections académiques).

Pourquoi le CHS:

Cette instance, mal connue des collègues, a et aura dans les années à venir, un rôle important à jouer.

A force de demande, le SE UNSA a obtenu des groupes de travail académiques sur 3 thèmes majeurs:

- ⇒ **Sur les risques routiers des personnels (qui concerne au premier chef les TZR, contractuels,...).** (1ère réunion le 9 nov, prochaine le 7 décembre).
- ⇒ **Sur les risques psychosociaux (stress au travail, harcèlement,...)**(réunion à venir).
- ⇒ **Sur les incivilités, agressions verbales ou physiques, violence,...**(réunion à venir).

Jean Pascal SAGET, Marc GINESTE. Délégués SE UNSA au CHSA Midi Pyrénées.

Adresses professionnelles:

Marc GINESTE LP Jean de Prades, Route de Toulouse, 82100 Castelsarrasin

Jean Pascal SAGET, SEGPA Collège Malraux, Avenue de Karben, 31520 Ramonville Ste Agne

Prochain CHSA le 7 décembre 2009



SANTÉ AU TRAVAIL

Vous avez été très nombreux à répondre à l'enquête en ligne du SE UNSA national sur la santé au travail. Vos réponses permettent d'appuyer les interventions des délégués SE UNSA en CHSM.

L'enquête en ligne est disponible sur le site national du SE UNSA:

www.se-unsa.org

Se syndiquer au SE UNSA, un acte solidaire:

Le SE UNSA est financé uniquement par ses adhérents. C'est le gage d'une indépendance effective.

Aujourd'hui, la profession est attaquée comme jamais elle ne l'a été.

Les « réformes » se succèdent, bouleversant notre métier, nos conditions de travail,...

La seule façon d'agir, c'est d'avoir les moyens de défendre la profession.

**En adhérant au SE UNSA,
donnez vous les moyens d'être défendus et informés.**

Bulletin d'adhésion page 12.

A renvoyer à votre section départementale ou à la section académique



Heures complémentaires...

Il n'y a plus de seuil de dédoublement mais une dotation horaire d'un volume complémentaire d'heures professeurs pour des activités de projets en groupes à effectifs réduits. Cette dotation est calculée par une formule selon le nombre d'élèves dans les sections et selon la grille horaire appliquée (1 ou 2) :

nombre d'élèves	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Heures complémentaires grille 1	2,30	2,59	2,88	3,16	3,45	3,74	4,03	4,31	9,20	9,78	10,35
Heures complémentaires grille 2	1,92	2,16	2,40	2,64	2,88	3,11	3,35	3,59	3,83	4,07	4,31

nombre d'élèves	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Heures complémentaires grille 1	10,93	11,50	12,08	12,65	13,23	13,80	14,38	14,95	15,53	16,10	16,68	17,25
Heures complémentaires grille 2	9,10	9,58	10,06	10,54	11,02	11,50	11,98	12,46	12,94	13,42	13,90	14,38

Les heures d'accompagnement personnalisé (70h) et leurs répartitions ont été parfois détournées, dans ces conditions que deviennent les élèves les plus en difficulté?

ORAL: L'épreuve de contrôle...

Cette épreuve est destinée à « rattraper » les élèves ayant obtenu entre 8 et 10 de moyenne générale et à 10 sur 20 à l'épreuve qui évalue la pratique professionnelle définie pour chaque spécialité de baccalauréat professionnel . L'épreuve consiste en un oral de vingt minutes sur un thème professionnel. L'objectif annoncé du ministère est, grâce à l'oral, d'augmenter les taux de réussite de 10% pour obtenir des taux similaires aux bacs généraux et technologiques. **Le SE UNSA dénonce une mise en place improvisée, déconnectée des réalités quotidiennes des PLP.**

Paru au BO



LIENS UTILES

Bulletin officiel **spécial n°9 du 15 oct 2009** (suite du B.O spécial n° 2 du 19-2-2009)

Ce BO est une compilation de 286 pages de différents textes (principalement sur les BEP rénovés avec leur règlement d'examen) sortis récemment.

Vous trouverez dans ce BO aussi la note de service ministérielle du 25 septembre 2009 sur la certification intermédiaire adressée aux recteurs.. A lire donc.

Rappel du B.O spécial n° 2 du 19-2-2009 :

Modification du code de l'éducation pour les différents diplômes, épreuve de contrôle, nouveaux programmes bac pro.

SE UNSA:

<http://www.se-unsa.org/> (site national)
<http://se-unsatoulouse.org> (site académique)

Café pédagogique:

<http://www.cafepedagogique.net>
Les référentiels des diplômes sont disponibles sur le site du CNDP:

http://www.cndp.fr/produits/pubadmin/acc_bdep.htm

Eduscol:

<http://eduscol.education.fr/>

Rapport de l'Inspection Générale sur la Voie Professionnelle

http://media.education.gouv.fr/file/2009/17/1/renovation-voie-professionnelle_118171.pdf

Rectorat:

<http://www.ac-toulouse.fr/>

Circulaires du Rectorat:

<http://biblio.ac-toulouse.fr/>

I Prof:

<https://bv.ac-toulouse.fr/iprof/ServletIprof>

CEDRE (ressources rectorat)

<http://webda.ac-toulouse.fr/cedre/cedre.html>

Bulletin officiel:

<http://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html>

Les HSA

Heures supplémentaires Années

(Décret n° 50-1253 du 6 octobre 1950

modifié).

Lorsque le dépassement est régulier pendant la durée de l'année scolaire, l'enseignant effectue des heures supplémentaires-année (HSA).

Au contraire, quand il est ponctuel et dû à une cause passagère telle que l'absence d'un collègue, il effectue des heures supplémentaires effectives (HSE).

Les suppléances sont donc rémunérées à l'heure effectuée alors que les heures supplémentaires-année

sont rétribuées au moyen d'une indemnité forfaitaire annuelle (HSA).

Le décret n° 99-824 du 17 sept 1999 prévoit que le taux de la première HSA est majoré de 20 %, les HSA suivantes étant payées au taux normal.

1 HSA =	Traitement moyen annuel brut	X	$\frac{9}{13}$
	Maxima de service		

Pour chaque mois d'octobre à juin, les heures supplémentaires-année d'enseignement sont payables par neuvième, déduction faite éventuellement des retenues pour absence.

Suis-je obligé d'accepter et de faire les heures supplémentaires?

⇒ Lorsqu'il s'agit d'HSA, une seule heure supplémentaire peut être imposée dans l'emploi du temps.

Au-delà, tout enseignant peut légitimement refuser les heures supplémentaires. Elles n'ont pas à être imposées.

Remarque: pour raison médicale, la demande peut être faite de ne pas se voir imposer la 1ère heure supplémentaire. Les justificatifs sont alors nécessaires.

⇒ Lorsqu'il s'agit d'HSE, il y a deux situations possibles:

1) Remplacements de courtes durées (*): (voir ci-dessous).

2) autres cas: ces heures (HSE) peuvent être refusées légitimement et ne peuvent pas être imposées aux collègues.

Les HSE Heures Supplémentaires Effectives

Les Heures Supplémentaires Effectives correspondent à des heures effectuées ponctuellement. Leur rémunération correspond à 1/36ème des HSA majoré de 25%. Elles ne sont pas imposables. Elles sont payées en fonction du nombre réalisé selon un décompte effectué par le chef d'établissement mensuellement.

(* Remplacements courts:

Depuis le 1er janvier 2006, et sur la base de deux décrets imposés par le gouvernement, les remplacements peuvent être imposés par le chef d'établissement.

Pour le SE-UNSA, le dispositif est inadapté. Il nie la continuité pédagogique de l'acte d'enseignement, ignore les réalités de fonctionnement des établissements (alignements horaires, petits établissements...).

Il répond plus à une volonté démagogique qu'à une réponse efficace aux troubles dénoncés. En ignorant le remplacement long et le trop faible taux de titulaires remplaçants, le ministère s'exonère, à bon compte, de toute responsabilité.

Qui est concerné ?

Tout le monde sauf : les personnels bénéficiaires d'un temps partiel de droit dont l'accord doit être systématiquement obtenu, les PEGC. Ces derniers ne ressortent pas du décret 50-581 (les corps de PEGC n'existaient pas à cette date) et leur décret statutaire n'est pas modifié par le décret sur les remplacements.



Combien d'heures ?

Au maximum 60 dans l'année. Il ne peut pas être imposé plus de 5HS par semaine tous types confondus. Un enseignant dont les obligations de service prévoient 18 heures

d'enseignement ne peut pas être amené à plus de 23 heures (HSA, HSE... comprises)

Quelle rémunération ?

Ces heures sont rémunérées au taux des HSE.

Corps	Horaire	Montant HSE
Certifié, PLP cl normale	18	37,18 €
Certifié, PLP H-classe	18	40,89 €
Bi-admis certifiés, PLP	18	38,91 €
Bi-admis PEPS	20	35,02 €
PEPS cl normale	20	33,46 €
PEPS h-classe	20	36,8 €

PLP TZR:

Le statut des PLP prévoit qu'une affectation dans 2 établissements de communes **différentes** entraîne une réduction du service d'une heure ou paiement d'une HSA.

En cas de difficultés contactez-nous.

Le SE UNSA se bat pour le respect des statuts et leur application par le rectorat.

Taux de l'ISSR

Distance (aller)	Taux
	Euros
Moins de 10km	15,12
De 10 à 19 km	19,68
De 20 à 29 km	24,25
De 30 à 39 km	28,48
De 40 à 49 km	33,82
De 50 à 59 km	39,21
De 60 à 80 km	44,89
Par tranche de 20 km en plus	6,70





Voie Professionnelle Déclaration UNSA-Education

CTPA du 17 novembre 2009

Dans la Voie Professionnelle, la rentrée est dans la continuité de l'année précédente : difficile!

L'accompagnement personnalisé est symbolique de la manière avec laquelle la réforme de la Voie Professionnelle est menée : Ici, les heures d'accompagnement sont données en HSE, ailleurs incluses dans l'emploi du temps des enseignants, ailleurs encore, elles n'apparaissent pas. Enfin, dans certains établissements, ces heures dans un premier temps distribuées en HSA ont été, plus d'un mois après la rentrée, retirées des emplois du temps des collègues pour être transformée en HSE. **Tout cela crée un climat difficile, désoriente les collègues enseignants, mais aussi les classes face aux multiples changements d'emplois du temps. (près d'une dizaine d'établissement ont connu de grosses difficultés dans la mise en place des emplois du temps en cette rentrée).**

L'orientation des élèves nous inquiète aussi fortement.

Visiblement, la volonté administrative a été, dans certains départements, d'orienter les élèves vers la voie générale, avec deux conséquences importantes : une baisse d'effectif qui semble peser dans certains départements (Ariège,...) ; un public élève qui apparaît connaître davantage de difficultés scolaires dans certaines filières ou classe de seconde bac Pro, car l'orientation s'est faite sur le critère essentiel des moyennes des élèves, les élèves aux moyennes « les plus hautes » étant poussés vers la voie générale.

Aujourd'hui, des incidents graves ont déjà eu lieu dans des établissements, révélateurs à nos yeux d'un climat de plus en plus difficile, auxquels sont confrontés en première ligne les personnels dont les enseignants.

La parution tardive au BO, sur les conditions d'examen du BEP rénové vient rajouter à la confusion. Comment lancer la progression avec les classes quand on ne sait pas un mois après la rentrée les conditions concrètes dans lesquelles devrait se dérouler cet « examen » ? **Là encore, où est la formation des personnels ?**

Pour l'UNSA Education, le Ministère ne peut prétendre mener une réforme pour « revaloriser la voie professionnelle », sans donner les moyens.

L'UNSA Education demande à ce que les heures d'accompagnement Personnalisé soient données aux établissements en heures poste (ou HSA) selon la grille nationale et soient incluses dans les emplois du temps. L'UNSA Education demande pour la voie professionnelle les heures postes nécessaires, la mise en place de formations, d'accompagnement et d'une aide efficace pour les enseignants (aujourd'hui trop insuffisants), et une réflexion quant à la politique d'orientation et d'information, notamment en direction des familles et des élèves.

Nous terminerons par une question :

Où sont les passerelles annoncées par le Ministère avec le lancement de cette réforme ? Elles devaient être multiples, présentes dans tous les établissements. Elles sont l'arlésienne **d'une réforme dont l'objectif principal apparaît de plus en plus celui d'une économie de postes et de moyens, moyens pourtant nécessaires aux élèves pour leur formation future et aux enseignants pour répondre à leurs attentes.**

COMPTE RENDU CTPA

Voie Professionnelle

Interventions de l'UNSA Education.

Où sont les passerelles:

Réponse Rectorat: les services administratifs vont réfléchir cette année comment les développer dans les LP.

Commentaire SE UNSA:

Première confirmation officielle que ces passerelles n'existent pas dans nos LP.

Volonté du Rectorat de réduire le nombre de place en LP, au bénéfice de la Voie Générale:

Rectorat: Cette situation concerne certaines zones géographiques, dont l'Ariège notamment. Le Recteur a réaffirmé sa décision de fermer des filières (et des places) en LP, pour ouvrir davantage de places en Lycée Général. (« les élèves ariégeois doivent avoir les mêmes chances qu'ailleurs de faire un bac général »).

Réaction SE UNSA!

Le SE-UNSA a dénoncé cette vision qui, par ricochet, fait de l'enseignement professionnel la voie de la malchance. Le SE UNSA a dénoncé ces contradictions entre discours ministériel (égale dignité

et revalorisation de la voie professionnelle) et la réalité (fermeture de filières et de places en LP).

Masterisation pour tous les enseignants:

La masterisation (recrutement niveau Bac +5) concerne au premier chef les PLP, notamment en matières professionnelles.

L'UNSA Education a réaffirmé son opposition complète à la masterisation (Bac + 5) des enseignants.

Nous avons dénoncé les conséquences en terme de formation et de recrutement pour les enseignants, dont les PLP.

Le sgen nous a rejoint dans l'analyse.

Au sein de la FSU, il n'y a pas de cohérence sur ce dossier: favorable pour le Snes, opposé pour le snuipp, timide pour le snuep, etc,

Réflexion sur la carte des formations:

Volonté du rectorat de replacer toutes les DP 6 en LP.

Commentaires SE UNSA:

Sur l'académie, cela concernerait une 15aine de collègues.

Ouverture de BTS:

Le SE UNSA a demandé dans le cadre d'ouverture de BTS, que leur ouverture se fasse en LP, avec des

postes destinés à des PLP.

Rectorat: Une réponse générale, ni fermement positive, ni complètement négative, le recteur faisant référence aux textes ministériels sans engagement ferme sur des postes réservés PLP.

Commentaire SE UNSA:

Parle-t-on toujours de revalorisation? C'était quand même l'enjeu de l'égale dignité des voies.

Problématique des Tale BEP 2009/2010:

Pour les Tales BEP actuelles, (sans Bac Pro correspondant dans l'établissement par exemple), le rectorat s'est engagé à ouvrir les capacités d'accueil nécessaires dans l'établissement concerné ou à défaut dans un établissement voisin. Les élèves concernés intégreront à la rentrée 2010 une 1ère Bac Pro 3 ans. Ces moyens seraient évidemment provisoires, et répondraient durant 2 ans (1ère et Tales Bac Pro 3 ans) à la problématique des derniers BEP, via une augmentation des capacités d'accueil ou de classes A suivre avec attention.

L'UNSA Education a été la seule organisation à faire une déclaration spécifique sur la situation de la Voie Professionnelle au CTPA.

Bulletin d'adhésion



Cotisations 2009-2010

Titulaire <i>CLASSE NORMALE</i>	ÉCHELONS										
	03	04	05	06	07	08	09	10	11		
Instituteur(trice)	119 €	121 €	124 €	126 €	129 €	136 €	143 €	152 €	167 €		
PE, Certifié(e), Copsy, CPE, PLP, Prof Eps	128 €	135 €	142 €	151 €	160 €	172 €	184 €	198 €	213 €		
PECC, CE d'Eps, AE-CE			128 €	134 €	141 €	148 €	156 €	166 €	175 €		
Bi-admissible	136 €	143 €	152 €	162 €	171 €	184 €	198 €	213 €	223 €		
Agrégé(e)	155 €	168 €	179 €	192 €	206 €	222 €	238 €	254 €	266 €		

<i>HORS CLASSE</i>	01	02	03	04	05	06	07
PE, Certifié(e), CPE, PLP, Prof Eps, DCO	160 €	181 €	195 €	208 €	225 €	240 €	254 €
Agrégé(e)	213 €	226 €	238 €	254 €	266 €	296 €	
PECC, CE d'Eps	148 €	156 €	165 €	175 €	198 €	213 €	

<i>CLASSE EXCEPTIONNELLE</i>	01	02	03	04	05
PECC, CE d'Eps	198 €	215 €	225 €	240 €	254 €

Contractuel(le) 123 € Mi-SE / Assistant(e) d'éducation 70 € Vacataire 39 €

Situations particulières

Disponibilité, congé parental	39 €
Temps partiel : au prorata du temps partiel	
Suppléant(e) 79 €	CA : au prorata du salaire

IUFM

1 ^{re} année étudiant(e)	39 €
2 ^e année stagiaire	79 €
Liste complémentaire	79 €

Retraités

Pension inférieure à 1400 €	95 €
Pension entre 1400 et 1850 €	115 €
Pension supérieure à 1850 €	124 €

Montant de la cotisation

Le montant de votre cotisation annuelle est proportionnel au salaire. Il est égal à 5,8 millièmes de votre traitement annuel brut.

Réduction d'impôt
66% du montant de votre cotisation

Modalités de versement

- En une seule fois par chèque, adressé à votre section syndicale.
- En plusieurs fois par prélèvements fractionnés sur votre compte bancaire ou postal.
- Par carte bancaire sur www.se-uns-a.org

SITUATION PERSONNELLE

Nom : Prénom :
 Nom de jeune fille : Né(e) le :
 Adresse :
 Commune : Code postal :
 Téléphone : Portable :
 Adresse mél :

Nouvel(le) adhérent(e) : Non Oui Actif Retraité(e)

SITUATION ADMINISTRATIVE

ÉTABLISSEMENT (nom et adresse) :

SITUATION : Titulaire Stagiaire Détaché(e)-MAD Temps complet
 Temps partiel : % Autres cas (CLM, CLD, CFA,...)

CATÉGORIE :

IUFM 1^{re} année 2^e année Catégorie (PE, PLC, PLP, CPE, PEPS) :

Premier degré Professeur(e) des écoles Instituteur(trice) Suppléant(e) Liste complémentaire
 Spécialité (directeur(trice), Zil, ASH, EMF, etc.)

Second degré Discipline :

Certifié(e) PLP Agrégé(e) Bi-admissible AE-CE PECC Section :

Autre (préciser) : Chargé(e) d'enseignement Eps Professeur(e) Eps

Conseiller(e) principal(e) d'éducation Copsy DCO

Mi-SE Vacataire Contractuel(le)

Assistant(e) d'éducation Auxiliaire de vie scolaire Assistant(e) pédagogique

COTISATION

Échelon : Montant de la cotisation :

Classe normale Hors classe Classe exceptionnelle

Mode de paiement : Chèque Paiement fractionné :
 Première demande
 Renouvellement

J'adhère au Syndicat des Enseignants-UNSA, date et signature :

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés.